



M. Hedy Farhat  
Délégué Syndical de l'Etablissement SEC  
7/9 rue Euryale Dehaynin  
75019 Paris

M. Stéphane Gouaud  
Directeur du Département SEC  
55 Quai de la Râpé  
75599 Paris CEDEX12

A Paris le 21 mars 2016,

Objet : Alarme sociale

Monsieur le Directeur du Département SEC,

La [REDACTED] estime être fondée à avoir recours à la procédure de prévenance dite « d'alarme sociale » telle que prévue à l'article 22 du protocole d'accord relatif au droit syndical et à l'amélioration du dialogue social à la RATP de mars 2011 pour le motif suivant :

- Problématique de renouvellement des ports d'arme des agents du Département SEC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur du Département SEC, l'expression de nos salutations les meilleures.

Hedy Farhat

Délégué Syndical d'établissement [REDACTED] de SEC